

## Compte rendu Conseil Municipal du 04 septembre 2014

**Présents** : M. Pierre TEXIER ; M. CHEVALIER Bruno ; M. GALLAIS Gérard ; M. COVELA Guillaume ; Mme CHENET Dany ; Mme ALBERT Sylvie ; Mme GUIBERTEAU Emmanuelle ; Mme BEAUBEAU Maryse ; M. GANTHY Philippe ; M. ARROYO Daniel ; M. GUILLOT Fabrice.

**Absents** : M. DECQ Jean-François donne pouvoir à Mme GUIBERTEAU Emmanuelle  
Mme RICHAUD Babette donne pouvoir à M. GALLAIS Gérard  
Mme PARMENTELOT Nadine excusée.

Secrétaire de séance : GUIBERTEAU Emmanuelle

Demande de Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour :

- Dépollution du puits / Avocat
- Association AEDSEP : Dîner concert du 30/08/14 et brocante du mois d'octobre
- Compromis de vente pour le terrain du groupe scolaire
- Nouveaux horaires de la Mairie à l'occasion du transfert vers l'immeuble « De Blay »

### 1) Adoption du PV du 07-08-2014

**Vote** : Tous pour

### 2) Fermetures exceptionnelles de la mairie

Semaine du **9 au 14 septembre** 2014 pour déménagement au 2 place du marché. Fermée au public.

Formation de 3 agents à Poitiers sur les procédures de dématérialisation des documents (le **09 octobre**)

L'Agence postale sera fermée le **9 octobre**.

### 3) Arrêté de nuisances sonores (finalisé)

**Vote** : Tous pour

### 4) Proposition de mise en place d'un tarif de location du Parc pour les réceptions et vin d'honneur (non résidants)

Il faut protéger le parc, mais difficile d'interdire les pique-niques.

Pas de tarif mis en place, mais seuls les pique-niques non attablés seront tolérés dans l'enceinte du Château sous réserve que les déchets soient ramassés par les utilisateurs.

**Vote** : Tous pour

### 5) Modification des contrats EDF de la Mairie

Depuis des années les bâtiments de la mairie supportent des contrats EDF inadaptés type tarif bleu (ex EJP) qui donnent des dépenses importantes (de 8.9c€/KWh à 27.250 c€/KWh suivant les horaires).

Pour exemple :

Monsieur Bontemps du service client EDF, interrogé par monsieur le maire confirme, pour la salle des fêtes, une facture de 3089 € pour les 6 premiers mois 2014, alors que sur une formule double tarif, elle aurait été de 2170 € soit une économie de 1838 € par

an. La majorité des bâtiments communaux étant sur ce type de contrat, monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier les contrats EDF.

Tous les bâtiments municipaux sont sur ce tarif depuis des années. En révisant ces contrats, une économie d'environ 30% pourrait être réalisée.

**Vote** : Tous pour la révision des tarifs

#### **6) Convention de mise à disposition des locaux pour la CDC (rythmes scolaires)**

Suite à l'aménagement des rythmes scolaires des locaux doivent être mis à disposition de l'école pour les TAP.

**Vote** : Tous pour

Les Aînés de la Tour occupaient jusqu'à maintenant la salle des fêtes le lundi après-midi. N'ayant pas désiré changer leur après-midi contre celui du mercredi, l'association s'est vu proposer par Monsieur BOIZUMAULT la possibilité d'utiliser la salle des fêtes d'Annepont.

#### **7) Reconduction ou non de la cotisation aux « gîtes de France »**

La cotisation payée pour apparaître sur le site « Gîte de France » est de 765,19€ par an. Par rapport au nombre de locations effectuées directement par ce biais, cela ne rapporte pas grand-chose. M. le Maire demande si on pourrait essayer un autre organisme.

Mme Albert précise que le Label « Gîte de France » rassure les vacanciers.

Le nouveau site internet de Taillebourg, par lequel les réservations peuvent se faire directement, peut apporter de nouvelles locations ainsi que l'office du tourisme de la CDC (Saintonge Dorée).

Mme GUIBERTEAU propose de faire passer des annonces sur le « Bon coin ».

Mme Albert s'occupe de voir si un lien peut être mis en place entre le site internet « Gîte de France » et celui de la commune.

#### **8) Entretien de l'aire de vidange des camping-cars**

Gros soucis sur l'aire de vidange des camping-cars car la fosse est bouchée et déborde. Cette aire avait été construite en 2009. Il faut faire intervenir un vidangeur. Des devis vont être demandés.

#### **9) Autorisation d'une exposition dans l'Eglise, à l'occasion des journées du Patrimoine/ demande auprès de l'évêché**

La municipalité a demandé l'autorisation à l'évêché pour que l'exposition est lieu au sein de l'église de Taillebourg les 20 et 21 septembre. Le thème de cette exposition itinérante est « les monuments aux morts ».

#### **10) Primes de résultat aux agents techniques pour l'ouverture dans les temps de la salle de classe**

Les employés municipaux ont bien et beaucoup travaillé pour que la nouvelle salle de classe soit prête pour la rentrée scolaire.

M. le Maire propose de donner à ces agents une prime de résultat en fonction du temps de travail effectué.

**Vote** : Tous pour

#### **11) Constat huissier de justice gîte 1030**

- le maire sollicite le conseil pour faire un constat d'occupation illégale du gîte 1030

Honoraire de l'huissier : 300€

**Vote** : Tous pour

#### **12) Modification des contrats, avenants et fiches de postes des agents de la mairie et du SIVOS dus à la modification des rythmes scolaires.**

Des problèmes ont été évoqués concernant les salaires de certains agents. Les personnes ont été averties et une régularisation sera effectuée à partir de la prise de fonction de la nouvelle municipalité, soit à compter du mois d'avril 2014.

De nouveaux horaires et avenants de contrats prendront effet à partir de fin septembre 2014. Le SIVOS doit se réunir afin de prendre ces délibérations.

Il est demandé aux agents des classes maternelles de préparer le diplôme d'ATSEM.

#### **13) Délibération pour le déplacement du bureau de vote des élections vers la salle des fêtes.**

Suite au déplacement de la Mairie vers l'immeuble « De Blay » le bureau de vote doit également être déplacé. Dorénavant pour toutes les élections le bureau de vote se situera dans la salle des fêtes.

Il faudra faire attention aux locations de cette salle afin qu'elle reste disponible pour les élections.

**Vote** : Tous pour

#### **14) Achat du lave-vaisselle pour la salle des fêtes**

Comme il avait été évoqué en début de mandat et suite à la vente du mobil-home, un lave-vaisselle va être acheté pour la salle des fêtes. M. le Maire mandate M. COVELA et Mme GUIBERTEAU pour effectuer une étude de prix et caractéristiques techniques.

**Vote** : Tous pour

### **15) Maintien ou non de l'intervention de l'association « solidarité-jeunesse » pour les travaux sur le petit patrimoine**

L'opération a coûté 2500 € à la commune, plus 500 € pour la personne qui encadrerait le groupe.

Malheureusement, il semble que ces jeunes manquent d'autonomie et de compétence pour effectuer ce type de travaux à la vue des résultats obtenus ces deux dernières années.

Monsieur le maire indique toutefois qu'un coût de 4449 € (pour la mise en sécurité du pilier sur le chemin « allée bergère-entrée des douves ») était annoncé dans le devis global de mise en sécurité du pont dormant. Il conviendra donc de retirer cette somme du coût de l'intervention sur le pont dormant puisque cette mise en sécurité a pu être finalisée cet été lors de deux matinées de bénévolat avec des conseillers et habitants de Taillebourg.

Monsieur le maire a rencontré la présidente du SIE, lors d'une réunion de la commission patrimoine de la CDC, il lui a fait part de l'intérêt de la commune pour une intervention d'un chantier d'insertion sur le petit patrimoine.

**Vote pour le maintien : 12 contre - 1 abstention**

### **16) Dépollution du puits/Avocat**

Monsieur le maire a participé à l'avant-dernière intervention de pompage obligatoire. Malgré les nombreux pompages, il reste du fuel. Le système de pompage seul est apparemment insuffisant, peut-être envisager de décontaminer les pierres au fond du puits. L'intervention obligatoire touche à sa fin, il faudra attendre les conclusions de l'avocat pour toute nouvelle intervention.

### **17) Association AEDSEP : Dîner-concert du 30-08/Brocante du mois d'octobre**

Vu la teneur et l'ampleur des propos tenus par le groupe de musique lors du dîner-concert du 30-08 insistant sur le fait que le maire était absent de la manifestation.

Vu que le maire était sur les lieux, a participé au dîner et était présent jusqu'à 1H30 du matin.

Vu que les organisateurs n'ont à aucun moment signifié la présence des élus et remercié la municipalité pour sa participation à l'organisation.

Le maire, demande d'exercer son « droit de réponse » en publiant au compte-rendu du conseil municipal, la lettre qu'il a adressée au président de l'association organisatrice du dit « dîner-concert ».

**Vote : Tous pour**



**MAIRIE DE TAILLEBOURG**  
Parc du Château  
17350 TAILLEBOURG  
Tél : 05.46.91.71.20  
Fax : 05 46 91 79 42  
E-mail [taillebourg@mairie17.com](mailto:taillebourg@mairie17.com)

Monsieur Thomas  
BERNARD,  
Président de l'AEDSEP  
7, rue des violettes  
17350 TAILLEBOURG

Taillebourg, le 01-09-2014

Objet : Diner-concert AEDSEP du 30-08-2014 à TAILLEBOURG

Monsieur le Président,

Au cours de votre manifestation du 30 août 2014 consistant en un dîner-concert en extérieur situé sur un terrain communal gracieusement prêté par la municipalité, vous avez fait appel au groupe de rock « les Binuchards » dont le leader est monsieur Primault. Ce dernier a, régulièrement interpellé le *Maire de Taillebourg*, au cours de son concert. Vous n'avez à aucun moment tenté d'intervenir, et cela même, pendant la « pause » que le groupe s'est accordé à mi-concert. Monsieur Primault n'a cessé de monter « crescendo » lors de la deuxième partie dans ces diatribes, encourageant le public à se manifester par des sifflets et des tollés à l'encontre du « maire » qui n'était « *même pas venu prendre l'apéro auprès des chanteurs !* ».

Vous étiez informé que j'étais présent à cette soirée ainsi que quelques conseillers municipaux et je vous tiens directement responsable en temps qu'organisateur du contenu de ces propos. **Vous n'avez d'ailleurs à aucun moment pris la parole pour remercier la municipalité de la mise à disposition des terrains municipaux, des bâtiments, de l'électricité et des personnels techniques.**

Je suis revenu sur les lieux vers 1h30 du matin, où je me suis fait confirmer l'heure par un de vos bénévoles. Le débit de boisson était toujours ouvert et une dizaine de personnes consommaient encore. Vous aviez demandé une fermeture à 3 heures du matin, mais je vous avais signifié la fermeture à **1heure**, par arrêté municipal.

D'autre part, nous avons eu, il y a quelques semaines, un entretien concernant des plaintes de riverains à votre encontre à l'occasion de votre brocante 2013, et du comportement qu'ils jugeaient inacceptable que vous aviez eu à leurs égards. Je vous avais dit à cette occasion, que si les manifestations sont souhaitables pour la dynamique de notre commune, elles ne doivent en aucun cas empiéter sur les libertés individuelles et mépriser les recommandations des élus.

Ces faits vont conduire le conseil municipal à ne plus accepter vos manifestations dans notre commune.

Je doute aussi que l'association « les papillons de Charcot » qui était bénéficiaire de votre soirée soit tout à fait satisfaite de ce genre de prestation.

Enfin, je vous demande de faire disparaître et modifier dans les plus brefs délais, de tous vos documents papier et internet, l'adresse de votre « siège social » notée :

**Mairie, parc du château, 17350 Taillebourg**, pour laquelle vous n'avez aucune autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Copie :

Madame la Sous-Préfète, Sous-Préfecture de St Jean d'Angely BP94/28, place de l'Hôtel de Ville,  
17415 Saint-Jean d'Angely

Le Maire,  
Pierre TEXIER

Le mépris des agents techniques, des élus et des habitants a continué dès le lendemain, puisque les ordures du diner-concert ont été déposées à même le sol sur l'aire de service de camping-car empêchant un Taillebourgeois d'accéder au robinet d'eau ! Les associations sont régulièrement informées qu'elles peuvent bénéficier gratuitement de container du SMICTOM pour leurs manifestations.



En continuant par l'affichage sauvage de la brocante d'Octobre alors que l'autorisation pour celle-ci n'a pas été délivrée par la municipalité.



M. le Premier adjoint ajoute que les conditions de sécurité à la sortie du concert n'étaient pas adaptées. (éclairage des zones dangereuses)

Compte-tenu de tous ces éléments, monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer pour ou contre l'autorisation de la brocante du 19 Octobre organisée par l'association AEDSEP

**Vote** : Tous contre l'autorisation de brocante

### **18) Compromis de vente pour le terrain du groupe scolaire**

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour signer le compromis de vente du terrain pour le projet du groupe scolaire

Le dossier de l'immeuble « Rue du port » étant définitivement classé, monsieur le maire propose maître Bouaziz, notaire à St Savinien comme interlocuteur.

**Vote** : Tous pour

### **19) Nouveaux horaires de la mairie à l'occasion du transfert vers l'immeuble « De Blay »**

Il paraîtrait judicieux que les Taillebourgeois puissent quand ils font un déplacement, pouvoir se rendre à la fois à la mairie et à l'agence postale et donc que les horaires correspondent le plus possible.

Proposition des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public (à partir du 15-09)

Lundi Après-midi : de 13h 30 à 17h

Mardi Matin : de 8h30 à 12h

Mercredi Matin : de 8h30 à 12h

Jeudi Matin : de 8h30 à 12h

Vendredi Matin : de 8h30 à 12h

Samedi Matin : de 9h à 12h

(1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)

### **20) Questions diverses**

M. Guillot évoque une décharge sauvage dans les bois des maçons, près de l'autoroute. Une 2<sup>ème</sup> décharge sauvage a été nettoyée par les agents municipaux sur la route de Saint-Vaize. Ce problème risque de perdurer et s'amplifier quand le SMICTOM va mettre en place le paiement de la redevance des ordures ménagères au poids ou à l'enlèvement.

Projets :

fermeture du dépôt d'ordures, route de St Vaize (parcelle appartenant à la DDTM)

faire une collecte générale des déchets de cette zone à l'aire de camping-car si le camion SMICTOM peut passer.

si les dépôts sauvages continuent, des caméras pourraient être installées.

A La Brossardière, des panneaux de signalisation SNCF vont être déplacés pour une mise aux normes (distance).

Il y a des problèmes de rats dans les fossés de La Brossardière, près de la Charente. Voir si une utilisation de raticide est possible.

M. Gallais explique qu'il y a des problèmes de croisements des véhicules vers les maçons car les fossés sont profonds et dangereux (et parfois non visibles). Le 1er Adjoint propose de rallonger les buses au niveau de « croix mousse »

M. Covela rappelle que les plaques d'égouts dans la rue Aliénor d'Aquitaine sont instables et bruyantes, ce qui provoque des nuisances sonores pour les riverains et que cela devient dangereux. Prendre contact avec la RESE.

M. Covela étant référent au niveau de la cantine indique que les robinets posés ne sont pas adaptés. Il faut installer une douchette de plonge au plus vite et évoque l'idée d'une centrale de nettoyage qui pourrait être mise à disposition par le fournisseur de produits d'entretien (Voir conditions). La cantinière évoque également la nécessité de changer et d'acquérir différents matériels pour la cantine

Mme Chenet indique que la rue Henri de Condé est sale et en très mauvais état. Elle demande également que les différentes informations lui soient communiquées afin de pouvoir commencer le bulletin municipal.

Mme Albert nous informe qu'il manque un morceau de trottoir dans la rue de l'étang.

Mme Guiberteau se renseigne pour savoir où en est la demande du pizzaïolo concernant la possibilité d'un branchement électrique pour son camion afin d'enlever son compresseur bruyant. M. Gallais et M. Chevalier se sont rendus sur place, ils n'ont pas vu de possibilité de branchement à proximité.

Mme BEAUBEAU demande s'il y a besoin de volontaires pour les journées du patrimoine les 20 et 21 septembre. Daniel ARROYO répond qu'un planning va être établi, et que les bonnes volontés seront les bienvenues.

Le 26 septembre, les élèves des classes primaires vont en voyage et les ATSEM les accompagnent. Il faut trouver 1 ou 2 personnes pour s'occuper des maternelles à la cantine ainsi que pour la surveillance des enfants de 11h30 à 15h.

M. Ganthy indique qu'au niveau du Pont Boyard, le panneau d'agglomération est après le panneau de limitation à 30. Serait-il possible de changer l'ordre des panneaux ? (70-50-30-agglomération)

Le Maire répond que dans le cadre de la commission sécurité, plusieurs endroits sont à revoir (panneaux signalisations) Un rendez-vous sera demandé avec le responsable du Conseil Général pour savoir ce qui incombe à la commune ou au Conseil Général.

Suite à la rentrée scolaire, les enseignants sont très contents des locaux, notamment de la nouvelle classe.

M. Arroyo précise que le site internet effectué par M. Weill Dit Morey est de très haute qualité. Le Conseil Municipal remercie et félicite chaleureusement M. Weill Dit Morey pour le travail effectué.

Des tirages photos sont à faire dans un laboratoire pour les journées du patrimoine, car le photocopieur ne permet pas de réaliser des tirages de grandes qualités.

M. Arroyo souligne également que la végétation provoque des dégâts sur le patrimoine. ( lierre, racines d'arbres, bambous...)

Fin de séance à 00h15